

### Les objectifs pédagogiques :

La sécurité, la prévention et la tranquillité publiques, revêtent aujourd'hui une importance capitale au plan local (communes) ou territorial (communautés de communes ou d'agglomération), notamment dans les zones semi-rurales ou ces notions ne sont pas, peu ou mal exploitées par des responsables et élus locaux, parfois désarmés face aux désordres subis.

L'intérêt sera donc de comprendre l'évolution des politiques locales de sécurité afin d'en maîtriser les enjeux, d'identifier les leviers d'action pertinents et de communiquer sereinement sur le sujet. Cette formation a pour objectif d'être en capacité de connaître tous les outils mis à la disposition des maires et des élus par le législateur et d'en faire usage en fonction des désordres rencontrés.

### Le Programme :

#### 3 AXES MAJEURS :

##### Quel est le contexte général de la sécurité et de la tranquillité publique ?

Constat sur la délinquance en France depuis 1950 :

- Les infractions : Définition(s) et répartition tripartite.
- La délinquance : Définition / statistiques.

##### Quel est le rôle du maire en matière de sécurité et tranquillité publiques ? :

Rappels sur la police administrative et judiciaire.

##### Quels sont les outils communaux de lutte contre la délinquance ? (explication de 40 outils) :

##### Les outils de prévention :

- Communication en matière de sécurité.
- Mise en place d'un CLSPD ou d'un CISPD.
- Groupe de travail opérationnel du CLSPD/CISPD.
- Prévention situationnelle (urbanisme, voirie).
- Mesures communales anti-attentats.
- Guide de la sécurité à l'attention des citoyens.
- Guide de la sécurité à l'usage des commerçants.
- Guide anti-cambriolage.
- Guide (et/ou ateliers) anti-radicalisation.
- Ateliers Tranquillité Séniors.
- Ateliers de sécurité commerces.
- Charte de la vie nocturne.
- Médiation sociale ou urbaine.
- Bataillon des mères.

- PMS Écoles (« Papy Mamy Sécurité écoles »)
- Développement de structures dédiées à la jeunesse
- Brigade Rapide d'Intervention (Anti tags)
- Conseil Local Sécurité Transport (CLST)
- Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)
- Agents de Police Municipale : Police de proximité

- Gardes champêtres
- Sociétés de surveillance privées
- Opérations Tranquillité Vacances (OTV)
- Participation Citoyenne
- Voisins vigilants
- Mixité des patrouilles PN / PM
- Vidéo-protection

##### LES OUTILS DE RÉPRESSION .

- Travaux d'Intérêt Général.
- CDDF du Maire.
- Transaction du Maire.
- Rappel à l'ordre du Maire.
- Le procès-verbal de notification.
- Verbalisations.
- Vidéo-verbalisations.
- Opérations de police combinées (PN/GN-PM).
- Suspension des autorisations.
- Réduction des horaires d'ouverture.
- Fermeture administrative.
- Dépôt de plainte.
- L'hospitalisation d'office (HO).

### Formateur : Monsieur Jean-Christophe QUINTAL



Jean-Christophe QUINTAL

- Ancien militaire, officier, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse et Auditeur de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (IHEDN).
- Formateur pour les élus et les cadres territoriaux sur l'ensemble du territoire national.
- Expert des questions de sécurité ( Auteur du guide de la sécurité publique locale, vapress 2018).
- Pédagogue. (Formateur de formateur).
- Connaissance approfondie des collectivités territoriales.

### Les points forts de la formation :

Arriver à mieux comprendre l'évolution des politiques locales de sécurité :

- Maîtriser les enjeux.
- Identifier les leviers d'action pertinents.
- Communiquer sereinement sur le sujet.

#### Modalités pédagogiques :

- Méthode expositive, par supports vidéo, ou schémas.
- Méthode « de découverte » .
- Courts exposés méthodologiques.
- Mises en situation.
- Études de mini cas.
- Travail en groupes.
- Partage expérientiel.

#### Les résultats attendus :

- Connaître tous les outils mis à la disposition des maires et des élus.
- Évaluation permanente des candidats par un questionnement tout au long de la formation.

Public :	Format :	Financement et coût :
Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.	<b>En intra</b> : dans une salle mise à disposition par la collectivité <b>En inter-collectivité</b> : dans une salle mise à disposition par notre organisme <b>A distance</b> : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Jean-Christophe QUINTAL	Pour les intras, nous consulter pour devis  Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Evaluation des acquis :	Accessibilité et référent handicap :
-------------------------	--------------------------------------

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

**Nombre maximum de participants par session de formation** : 15 personnes.  
**Délai d'accès à cette formation** : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.  
**Résultats en 2021 et 2022** : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)